



PLAQUETTE TARIFS 2022

(effet 1^{er} janvier)

ADHESION

Cotisation annuelle 125 €

BASI COMPTA

Droit annuel 40 €
Formation initiale (*par association*) - 2h 30 €

FORMATION PREMIERS SECOURS

Gestes qui sauvent (GQS) - 2 heures - Nouveau 21 €
Premiers Secours Civique niveau 1 (PSC 1) - 8heures 55 €
Recyclage PSC1 - 4 heures 32 €
Prévention et Secours Sport niveau 1 (PSS 1) - 21 heures 110 €

IMPACT EMPLOI

Bulletin de salaire
Adhésion de l'association employeur 25 €
Entrée d'un nouveau salarié 10 €
Entrée d'un nouveau salarié déjà connu 5 €
Edition/Simulation Bulletin de salaire (*par bulletin*)
de 1 à 9 bulletins mensuels 12 €
de 10 à 19 bulletins mensuels 11 €
de 20 bulletins mensuels et plus 10 €
Sortie d'un salarié (*solde de tout compte*) 25 €
Sortie de l'Association employeur (*par salarié*) 25 €
Edition particulière 5 €
Contrôle Urssaf
Préparation et mise à disposition des documents (*par année de contrôle*) 30 €
Participation du CDOS au contrôle (*Coût horaire du salarié*) 20€ / h

LOCATION DE SALLES (CREF)

Gratuité pour les comités adhérents pour toutes les réunions à caractère statutaire
+ une par an à objet libre.

LOCATION MATERIEL

[Voir plaquette](#)

MAISON DES SPORTS

Loyer (*m² par mois*) 5,50 € le m²
Connect services (*mensuel*) 30,25 €
Locam (*mensuel poste téléphonique*) 19,10 €
Frais de fonctionnement et maintenance (*mensuel*) 15,00 €

PAPS

Inscription au cycle 70 €
Reversement à l'association structure d'accueil post Paps si labellisé "Sport Santé" 20 €
Temps en séance (*tarif horaire des intervenants*) 30 €
Temps de Préparation (*tarif horaire des intervenants*) 20 €
(*base 1/4h avant - 1/4 après*)